

Fiche exemples 19

LES DISPOSITIFS DE SUIVI ET LES INDICATEURS

La mise en place d'un dispositif de suivi est une étape clé dans la démarche évaluative. En effet, c'est ce suivi qui permettra de conduire le bilan du document d'urbanisme tout au long de sa durée au cours de sa mise en œuvre, tel que le prévoit le code de l'urbanisme (au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 ans), et si nécessaire de le faire évoluer.

Rappelons encore ici qu'il ne s'agit pas de construire un tableau de bord exhaustif de l'état de l'environnement. Il faut avant tout cibler les indicateurs reflétant l'impact du document d'urbanisme sur les enjeux environnementaux identifiés sur le territoire, ce dispositif devant rester proportionné au document d'urbanisme et aux moyens de la collectivité. Mieux vaut quelques indicateurs bien renseignés qu'une batterie d'indicateurs que la collectivité n'aura pas toujours les moyens (en ressources humaines et financières) de suivre.

On soulignera aussi le rôle que peuvent jouer les agences d'urbanisme pour le suivi, par exemple dans le cadre de démarches Inter-SCOT, par la mise à disposition de bases de données permettant de renseigner les indicateurs ou de travaux sur la définition d'indicateurs communs permettant outre un renseignement facilité de mieux situer les évolutions de son territoire par rapport à d'autres.

Les exemples ci-après illustrent comment certaines collectivités ont choisi d'élaborer leur dispositif de suivi et sous quelle forme il se présente (indicateurs environnementaux, indicateurs dépassant le cadre de l'environnement, mise en œuvre d'un observatoire...), et comment, pour celles ayant le recul nécessaire, ce suivi a pu être restitué.



PLU des Etables (Haute-Loire)

Les Etables est une petite commune de montagne de Haute-Loire de 360 habitants, avec des enjeux importants en termes de biodiversité et de paysage : site classé du Mézenc, deux sites Natura 2000. Il s'agit d'un secteur touristique aussi bien en été qu'en hiver. L'élaboration du PLU a été déclenchée par le besoin d'ouverture à l'urbanisation de parcelles (notamment pour un projet de salle des fêtes) en limite du bourg et concernant directement l'un des sites Natura 2000. Les contraintes topographiques et urbaines du territoire ne permettaient pas d'envisager d'autres sites d'implantation. PLU approuvé en 2008.

Il a été fait le choix par le bureau d'études et la commune de mettre en place un dispositif simple d'utilisation, réaliste et réalisable, et donc adapté aux capacités de la commune.

Il a résulté de cette volonté :

Un nombre restreint d'indicateurs :

9 indicateurs à suivre sélectionnés au regard de deux critères, l'un en fonction de l'importance de l'enjeu pour le territoire et l'autre au regard de la marge d'actions du PLU vis-à-vis de cet enjeu.

Certains indicateurs ciblent précisément les habitats d'intérêt communautaire pouvant être impactés par le projet (suivi de la surface de l'habitat et suivi du rattachement phytosociologique). Ils seront renseignés en partenariat avec l'opérateur du document d'objectif du site Natura 2000.

La réalisation de fiches indicateurs précisant :

- la justification du choix de l'indicateur
- sa définition
- sa fréquence de renseignement
- le territoire concerné
- la source de la donnée
- la valeur de référence

Suite page suivante



Tableau des indicateurs proposés pour le suivi du PLU

Thème	Impact suivi	indicateur	définition	fréquence	source	nature
Biodiversité et patrimoine naturel	Efficacité des mesures d'évitement des formations herbues à Nardus	Maintien de l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire	Vérification du rattachement phytosociologique à l'habitat 6230-1	durée du PLU	Opérateur du document d'objectifs en partenariat avec la commune	Réponse
	Efficacité de la préservation des espaces remarquables	Surface d'habitat d'intérêt communautaire	Suivi de la surface d'habitat d'intérêt communautaire située sur la commune des Etables dans le site Natura 2000	durée du PLU	Opérateur du document d'objectifs en partenariat avec la commune	Réponse
	Préservation des éléments patrimoniaux naturels remarquables	Surface des inventaires et protections d'espaces naturels patrimoniaux	Surfaces des différents inventaires et protections réglementaires des espaces naturels dans les zones N et/ou A de la commune.	durée du PLU	DIREN Auvergne	Etat
Préservation de la ressource en eau	Qualité des eaux	Qualité de l'eau distribuée	Suivi de l'évolution de la qualité des eaux distribuées	annuelle	DDASS	Etat
	Gestion des eaux pluviales et des eaux usées	Part de la population ayant accès à un système d'assainissement efficace	$(A / P) \times 100$ A : population ayant accès à un système d'assainissement efficace P : population totale	annuelle	Commune	Réponse
Activités agricoles et préservation des espaces ruraux	Maintien de l'activité agricole sur la commune et préservation des secteurs agricoles à forts enjeux	SAU communale	SAU communale / surface de zones A SAU : Surface Agricole Utile communale	durée du PLU	RGA (Recensement Général Agricole), commune	Etat
	Protection des espaces et patrimoines nécessaires à la gestion des risques	Nombre de zones humides et linéaires de murettes en zone N et Ns	- Nombre de zones humides efficaces. - Linéaire de murettes en zones N et Ns	annuelle	Commune	Etat
Gestion des énergies et lutte contre le réchauffement climatique	Utilisation de systèmes d'énergies renouvelables par les particuliers	Nombre d'installations de systèmes d'énergie renouvelable chez les particuliers	Nombre d'installations d'énergies renouvelables ayant bénéficié d'une demande de subvention	annuelle	Commune, ADEME et CAUE 43 (espace info/énergies)	Réponse
	Qualité des réhabilitations de bâti	Intégration de réflexions paysagères dans les réhabilitations	Nombre de réhabilitations soumises à autorisation communale bénéficiant d'une réflexion paysagère	annuelle	Commune	Etat



PLU des Estables (Haute-Loire)

Exemple de fiche indicateur : vérification du rattachement phytosociologique à l'habitat Natura 2000 6230 (formations herbeuses à Nardus)

Impact auquel répond l'indicateur	Efficacité des mesures d'évitement des formations herbeuses à Nardus
Justification du choix / pertinence	Les formations herbeuses à Nard raide constituent un habitat d'intérêt communautaire prioritaire qui a justifié la préconisation d'une mesure d'évitement constituant en un classement en zone naturelle stricte de cet espace. Cet habitat a fait l'objet en 2006 de relevés phytosociologiques qui ont permis de confirmer son rattachement à l'alliance du 6230-1. L'objectif est de connaître l'évolution de cette formation, très sensible aux modes de gestion agricole qui s'y exercent, pendant la durée du PLU.
Définition	Réalisation d'un ou plusieurs relevés phytosociologiques sur la parcelle concernée, détermination et transmission au Conservatoire Botanique National du Massif Central.
Fréquence	Fréquence : durée du PLU
Couverture géographique	Parcelles concernées par l'habitat 6230 telle qu'identifiée dans la présente évaluation
Source de la donnée	Commune en collaboration avec l'opérateur du site Natura 2000 ou un intervenant extérieur
Valeur actuelle	Cf. relevés phytosociologiques en annexe

En savoir plus

Commune des Estables

Mosaïque Environnement, bureau d'études environnement en charge de l'évaluation

Réalités, bureau d'études en charge de l'élaboration du PLU



SCOT Uzège Pont du Gard (Gard)

Périmètre de 47 communes (68 500 hectares) qui s'étend sur la partie centrale du département du Gard, à proximité de 2 agglomérations que sont Nîmes et Avignon. Territoire rural de près de 46 000 habitants composé de villages et d'une commune centre, Uzès. Un patrimoine monumental de renommée mondiale, le Pont du Gard, Uzès et Lussan, et un petit patrimoine d'une très grande richesse. Un territoire attractif du fait de son cadre de vie rural à proximité de grandes agglomérations, qui induit une forte activité de construction, et de fait, une grande consommation d'espace. SCOT approuvé en février 2008.

La mise en place progressive et concertée d'un observatoire de suivi du SCOT

Le rapport de présentation avait jeté les bases d'un observatoire de suivi avec de nombreux indicateurs définis majoritairement sur les questions environnementales. L'observatoire mis en place en partenariat avec l'Agence d'urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne (AUDRNA) poursuit le travail initié, l'objectif étant d'aller plus loin que les seules problématiques environnementales en élargissant le dispositif à l'ensemble des thématiques du SCOT et en conduisant cette démarche en partenariat avec les acteurs du territoire.

La construction du dispositif s'est déroulée en 3 étapes :

- **Sélection d'une première grille d'indicateurs** (une cinquantaine) sélectionnés à partir des 66 indicateurs environnementaux figurant dans le rapport de présentation et d'indicateurs plus transversaux de développement durable permettant de suivre l'évolution urbaine, économique, sociale et environnementale du territoire.
- **Mise en place de 3 groupes de travail spécifique** (correspondant aux 3 grandes orientations du SCOT) associant acteurs institutionnels et associatifs (EPCI, communes, services de l'Etat, Région, Département, CCI, Chambre d'agriculture ainsi que des acteurs privés et membres de la société civile et associative). **A partir de leurs regards d'experts, ils ont organisé et hiérarchisé les indicateurs pré-identifiés**, afin d'en conserver au final une trentaine et de retenir parmi ces derniers des indicateurs de référence ayant vocation à être diffusés largement et régulièrement.
- **Renseignement des indicateurs** pour constituer le temps zéro du suivi du SCOT.

Suite page suivante



Extrait des indicateurs retenus pour les thèmes du renouvellement urbain, de l'économie d'espace et des risques (sources : AUDRNA)

n°	OBJECTIFS DU SCOT	THÈMES	INDICATEURS DE SUIVI	STRUCTURES RESSOURCES OUTILS DE SUIVI
A5	1-3 Pour une stratégie de développement urbain 1-3-3 Utiliser l'espace de façon économe	RENOUVELLEMENT URBAIN	Les logements créés en renouvellement urbain et dans les dents creuses (veille des 1000 / 6000 en 10 ans). Restitution à l'échelle de bassins de vie.	Observatoire de l'habitat et du foncier de l'AUDRNA Localisation des permis de construire + délimitation des taches urbaines, des parcelles bâties, des infrastructures et des parcelles non bâties à l'intérieur des taches urbaines pour l'ensemble des communes d'après l'orthophoto aérienne d'août 2007.
A6	1-3 Pour une stratégie de développement urbain 1-3-3 Utiliser l'espace de façon économe	ECONOMIE ESPACE	La part des zones à urbaniser: les zones AU hors dents creuses : superficie des zones AU destinées à l'habitat / surface des espaces physiquement urbanisés (tache urbaine - dents creuses) . Restitution à l'échelle de bassin de vie.	Délimitation des taches urbaines et comparaison à deux périodes données Les taches urbaines de référence sont établies d'après la orthophoto aérienne de 2007.
A7	1-3 Pour une stratégie de développement urbain 1-3-3 Utiliser l'espace de façon économe	ECONOMIE ESPACE	Evolution de la consommation d'espace et de la densité.	Délimitation des espaces physiquement urbanisés + DDAF du Gard
B5	2-3 Pour un engagement partagé dans la prévention des risques et des pollutions	RISQUES	Nombre de départs de feux, surfaces, origines.	Conseil Général du Gard - Observatoire du Risque Inondation dans le Gard, renseigné tous les 5 ans
B6	2-3 Pour un engagement partagé dans la prévention des risques et des pollutions	RISQUES	Surfaces urbanisées en zones d'aléas incendie-feu de forêt élevé et très élevé.	Conseil Général du Gard - Observatoire du Risque Inondation dans le Gard, renseigné tous les 5 ans
B7	2-3 Pour un engagement partagé dans la prévention des risques et des pollutions	RISQUES	Évolution des surfaces urbanisées en zone inondable : - d'après l'atlas hydrogéomorphologique - d'après les zonages PPRI (pour les communes en disposant)	Conseil Général du Gard - Observatoire du Risque Inondation dans le Gard, CCI, AUDRNA, ROZA
B8	2-3 Pour un engagement partagé dans la prévention des risques et des pollutions	RISQUES	Population résidant en zone inondable : - d'après l'atlas hydrogéomorphologique - d'après les zonages PPRI (pour les communes en disposant)	
B9	2-3 Pour un engagement partagé dans la prévention des risques et des pollutions	RISQUES	Nombre d'entreprises localisées en zone inondable. Effectif de salariés en zone inondable.	

Une réflexion élargie au-delà du périmètre du SCOT

Une dynamique d'échanges avec les territoires limitrophes a été instaurée au niveau technique au sein de l'Agence d'urbanisme, notamment avec le SCOT Sud du Gard, afin d'avoir un maximum d'indicateurs communs, dans un objectif de mutualisation des moyens et de pouvoir situer les territoires entre eux.

Un travail a aussi été mené avec le réseau des Agences d'urbanisme de la façade méditerranéenne (comprenant l'AUDRNA) sur la construction d'un référentiel d'indicateurs. Les premiers résultats de leur renseignement ont fait l'objet d'un rapport en 2009.

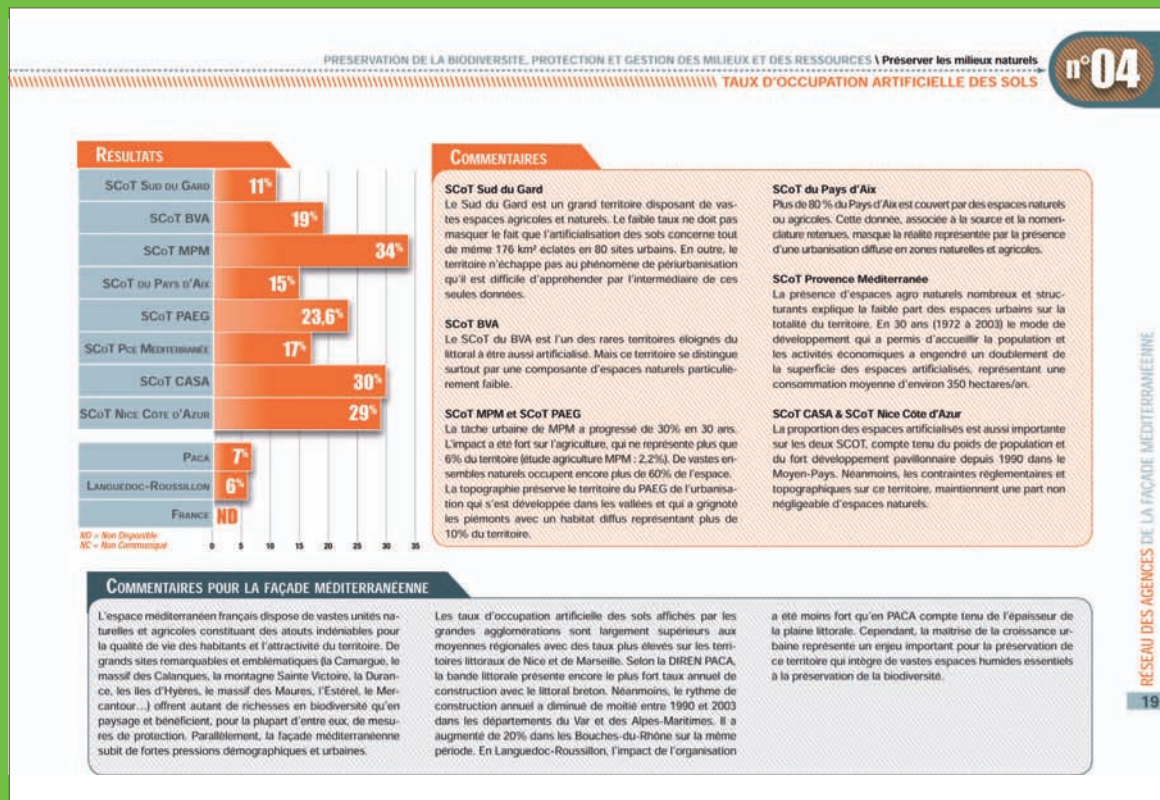
Suite page suivante



SCoT Uzège Pont du Gard (Gard)

Exemple de l'indicateur « Taux d'occupation artificielle des sols »

Extrait du document « Contribution à l'évaluation des performances des territoires de SCOT aux objectifs du développement durable - Référentiel d'indicateurs - premiers résultats - version avril 2009 » du réseau des agences d'urbanisme de la façade méditerranéenne



Pour en savoir plus

Syndicat mixte Uzège Pont du Gard : <http://www.scot-uzege-pontdugard.fr/>

Agence d'urbanisme et de développement des régions Nimoise et Alésienne (AUDRNA) : <http://www.audrna.com/>

Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise pour les travaux du réseau des agences d'urbanisme de la façade méditerranéenne : http://www.agam.org/rubrique_etudes/_environnement/_developpement_durable



SCOT de la Région de Strasbourg (Bas-Rhin)

Territoire du département du Bas-Rhin, le SCOT regroupe 140 communes de l'aire urbaine de Strasbourg (600 000 habitants, 100 000 ha), dont la Communauté urbaine de Strasbourg qui regroupe environ les trois quarts de la population. Elaboré dans les années 2000 à 2005, le SCOT n'était pas concerné par les textes d'application de la directive européenne. Il avait néanmoins fait l'objet d'une démarche environnementale assez complète et d'une évaluation au sens de la loi SRU. SCOT approuvé en 2006. Le Syndicat mixte du SCOT, maître d'ouvrage, s'est appuyé sur l'agence de développement et d'urbanisme de Strasbourg (ADEUS) pour la réalisation du SCOT et à présent pour son suivi.

Un dispositif de suivi sous la forme d'un questionnaire sur les grandes orientations du SCOT

Pour mesurer l'avancement de la mise en œuvre et l'efficacité des effets des orientations du SCOT sur le territoire, le Syndicat mixte utilise un ensemble d'indicateurs, se rapportant à l'environnement mais par une approche transversale (par exemple l'accessibilité en transport en commun ou la consommation foncière) ou touchant d'autres domaines du SCOT (l'économie par exemple avec la question de l'emploi). Ces indicateurs sont présentés sous la forme d'une vingtaine de questions :

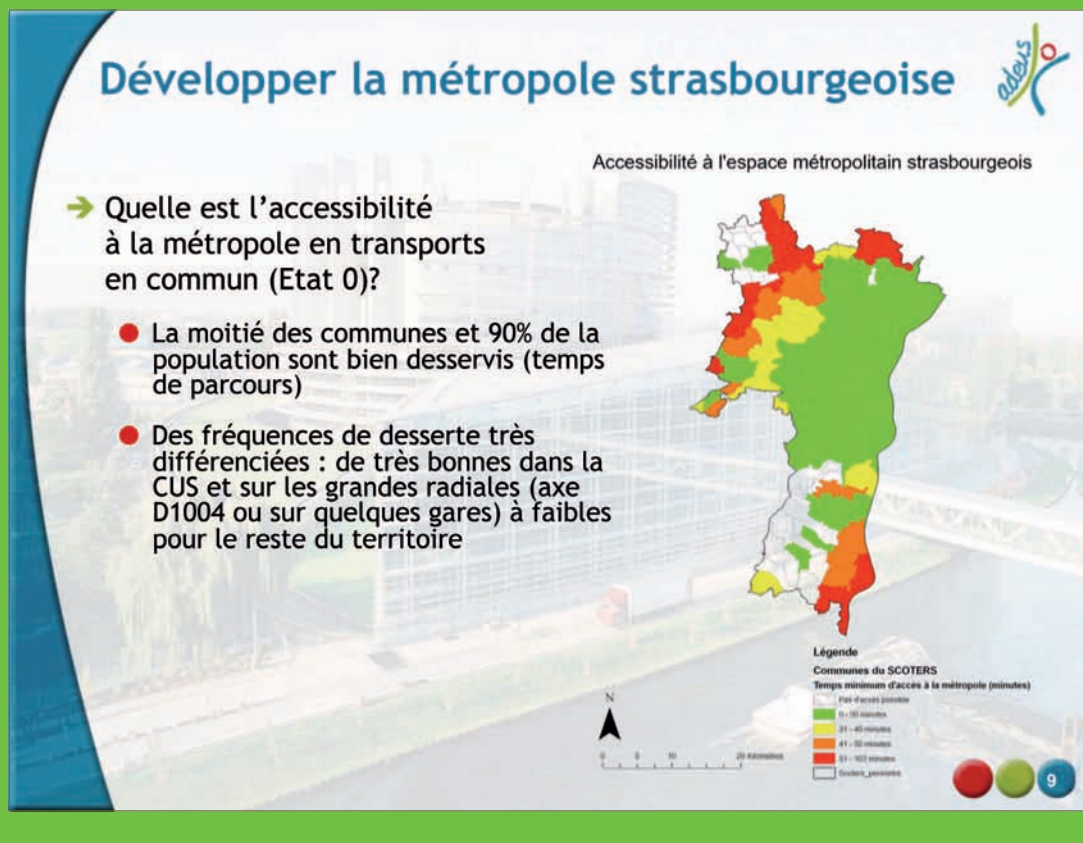
- la construction est-elle suffisante pour assurer le dynamisme de la métropole ?
- quelle est l'accessibilité de la métropole en transports en commun ?

- la consommation foncière dans le tissu urbanisé est-elle privilégiée par rapport à l'extension ?
- est-ce que les nouveaux logements changent la structure du parc existant dans le « bon sens »
- est-ce que le nombre d'emplois permet de répondre aux besoins de la population active ?
- ...

Ils ont pour objectifs d'évaluer, à partir d'un état zéro, les éventuelles dérives et d'ajuster les moyens de sa mise en œuvre. Ils constituent un outil essentiel pour définir les orientations opérationnelles à conduire, former et sensibiliser les acteurs.

L'Agence d'urbanisme renseigne chaque année une dizaine d'indicateurs ciblés. Ce sont des outils d'aide à la décision qui ouvrent sur l'action et facilitent la mise en œuvre plutôt que des indicateurs d'état. Un premier document de suivi a été produit en 2007. Il présente l'état 0 et les premières tendances. En 2008, ont été présentées les évolutions depuis l'approbation et des propositions d'action. En 2011 et après 6 années de mise en œuvre du SCOT, le Syndicat mixte engage son évaluation dans l'objectif de décider de son maintien ou de sa révision.

Exemple d'indicateurs de suivi de deux orientations du SCOT

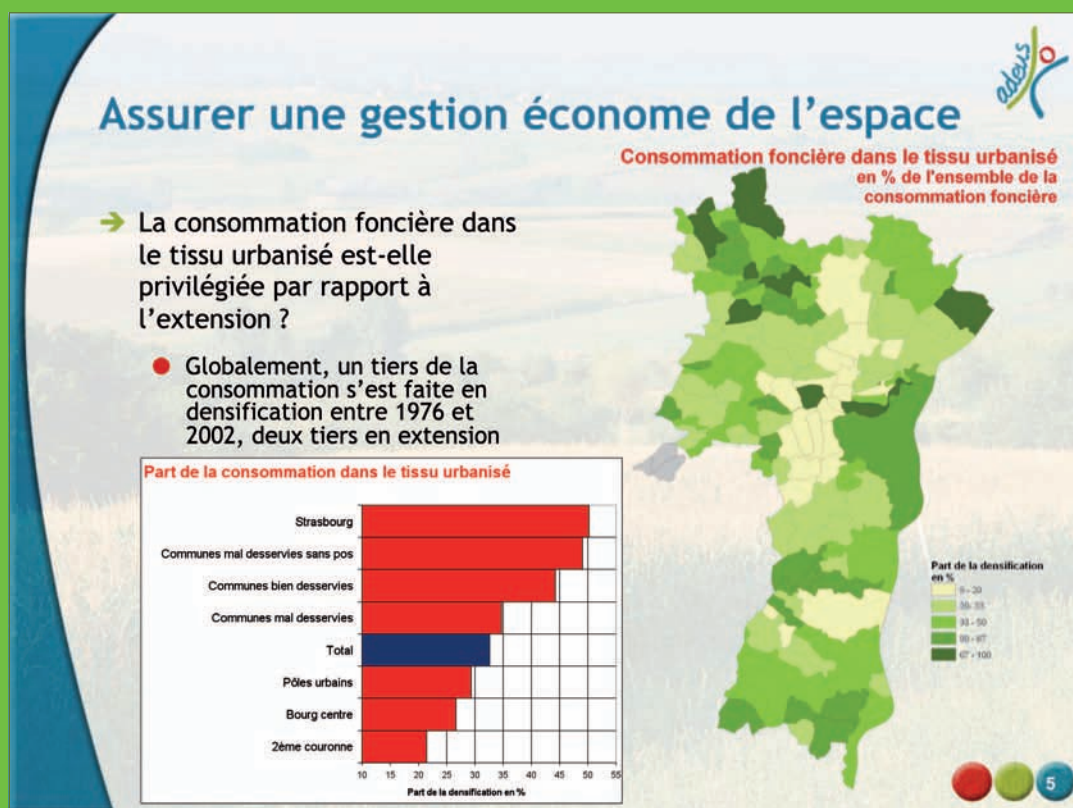


Suite page suivante



SCOT de la Région de Strasbourg (Bas-Rhin)

Exemple d'indicateurs de suivi de deux orientations du SCOT (suite)

**Pour en savoir plus**Syndicat mixte de la région de Strasbourg : <http://www.scoters.org/>Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS) : <http://www.adeus.org/>**SCOT Métropole Savoie (Savoie)**

Territoire métropolitain de 230 000 habitants composé de deux agglomérations (Chambéry et Aix-les-Bains), 4 petites villes et de nombreuses communes rurales. Il constitue la partie savoyarde et le maillon central du sillon alpin. Le SCOT n'était pas soumis à la directive européenne car initié bien avant sa parution. Il y est néanmoins fait référence notamment dans une partie intitulée « Evaluation environnementale et suivi du SCOT ». SCOT approuvé en juin 2005.

Un observatoire de suivi mis en place avec le CETE et faisant l'objet d'une restitution des analyses visuelle et pédagogique

Le dispositif de suivi mis en place a fait l'objet d'un travail approfondi avec le CETE de Lyon, à partir des indicateurs pré-identifiés dans le rapport de présentation, qui portaient sur l'ensemble des volets du SCOT, afin de suivre dans un premier temps 8 objectifs du document d'urbanisme. Les indicateurs ainsi définis constituent l'observatoire de suivi du SCOT en matière de constructions de logements, d'organisation spatiale du territoire, de modes de développement résidentiel et d'accueil des activités économiques.

Suite page suivante



Liste des indicateurs suivis et des objectifs du SCOT qu'ils contribuent à suivre (d'après l'observatoire de suivi du SCOT)

Indicateurs de suivi	OBJECTIFS DU SCOT								
	Construire 1 500 logements par an dont 400 au nord, 750 au centre et 350 au sud	Refaire la ville sur la ville	Privilégier l'urbanisation des deux agglomérations	Miser sur le développement des quatre petites villes	Urbaniser les 20 pôles préférentiels	Maîtriser le développement des communes rurales ou périurbaines	Developper l'habitat intermédiaire	Soutenir une mixité sociale et la construction de logements sociaux	Offrir une large gamme de zones d'activités économiques
Evolution du parc de logements selon l'INSEE			X	X		X			
Evolution de la densité humaine sur le territoire du SCOT		X	X	X		X			
Calcul du point mort de la construction neuve									
Volume de logements mis en chantiers chaque année par secteur et taux de construction neuve annuel moyen	X		X	X	X	X			
Evolution de typologie des logements ordinaires mis en chantier			X	X		X	X		
Evolution de la construction neuve selon la typologie des aires urbaines de l'INSEE en 1999						X			
Prospective sur deux ans du volume et de la typologie des opérations de logements autorisés à partir des permis de construire							X		
Suivi de la densité des opérations autorisées sur le territoire			X			X	X		
Suivi des opérations autorisées dont le COS réalisé est compris entre 0,2 et 0,35							X		
Typologie de logements autorisés selon le type de procédure employé					X				
Volume de logements sociaux construits et évolution du parc locatif social								X	

L'exemple ci-dessous présente comment a été calculé l'état 0 de l'indicateur « Suivi des opérations autorisées dont le COS réalisé est compris entre 0,2 et 0,35 »

Extrait du document « Observatoire de suivi du SCOT - Etat initial du territoire - année 2005 et bilan 1999/2005 »

Indicateur : Analyse des permis de construire autorisés en 2005 avec le critère de COS réalisé compris entre 0,2 et 0,35.

(Source : fichier brut des permis autorisés en 2005 sans prise en compte des permis modifiés ou annulés)

Peu d'opérations autorisées en 2005 rentrent dans les critères de densité de l'habitat intermédiaire

Afin d'essayer d'appréhender cette notion d'habitat intermédiaire ou habitat plus dense, il est proposé de retenir comme critère de tri des autorisations de logements, un COS réalisé compris entre 0,2 et 0,35. Afin de préciser l'observation, une distinction sera faite entre les opérations de moins de 10 logements et celles supérieures à 10 logements.

Cette observation en 2005 constituera « l'état zéro » de l'observation des types de logements pouvant correspondre à de l'habitat intermédiaire dense.

Opérations autorisées en 2005 en collectif selon leur taille		Nb permis de construire	Nb logements autorisés	SHON en m ²	Surface terrain en m ²	Taille moyenne parcelles en m ²	COS réalisé moyen
Nord	inf. < 10 logts	4	17	2 149	8 636	508	0,25
	sup. > 10 logts	1	27	2 135	6 165	228	0,35
Centre	inf. < 10 logts	6	21	4 195	15 260	727	0,27
	sup. > 10 logts	3	91	6 571	24 798	273	0,26
Sud	inf. < 10 logts	1	6	923	2 762	460	0,33
	sup. > 10 logts	2	48	3 230	11 927	248	0,27
Métropole Savoie	inf. < 10 logts	11	44	7 267	26 658	606	0,27
	sup. > 10 logts	6	166	11 936	42 890	258	0,28

Source : DRE-SITADEL

Suite page suivante



SCOT Métropole Savoie (Savoie)

Extrait du document « Observatoire de suivi du SCOT - Etat initial du territoire - année 2005 et bilan 1999/2005 » (suite)

Source : DRE-SITADEL

Dix sept permis de construire ont été accordés dans le territoire du SCOT pour 210 logements en collectif avec un COS réalisé de 0,28 en moyenne. A COS identique, la taille moyenne des parcelles varie de 260 m² dans les opérations de plus de 10 logements à 600 m² dans les opérations comprenant moins de 10 logements. Ces opérations, peu nombreuses, restent principalement concentrées dans le secteur centre.

Opérations autorisées en 2005 en individuel groupé	Nb permis de construire	Nb logements autorisés	SHON en m ²	Surface terrain en m ²	Taille moyenne parcelle en m ²	COS réalisé moyen
Nord	4	15	1 757	7 905	527	0,22
Centre	2	3	401	1 577	526	0,25
Sud	4	9	1 756	6 633	737	0,26
Métropole Savoie	10	27	3 914	16 115	597	0,24

Source : DRE-SITADEL

Exemple de représentation synthétique du suivi des objectifs « Développement de l'habitat intermédiaire » et « Rééquilibrage du territoire »
Extrait du document « Observatoire de suivi du SCOT - Analyse de l'année 2006 »

	Rappel observation période de référence 1999/2005	2006		Nouvelles préconisations
		Analyses 2006 par rapport aux observations de l'état initial	Tendances par rapport au SCoT	
<p>DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT INTERMEDIAIRE</p> <p>Les opérations entrant dans les critères dits d'habitat intermédiaire (0,25 < COS < 0,35) restent peu nombreuses en 2006 malgré une légère augmentation en nombre d'opérations ; elles représentent 12,4 % des opérations totales. De plus, le COS ne constitue pas le seul critère déterminant l'habitat intermédiaire. L'étude approfondie de la forme urbaine de ces opérations permettrait de valider celles qui s'inscrivent réellement dans les critères de l'habitat intermédiaire.</p>	● Changement de cap indispensable	=	●	Changement de cap indispensable
<p>REEQUILIBRAGE DU TERRITOIRE</p> <p>L'augmentation des besoins annuels conduit aussi à une nouvelle répartition géographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le secteur nord a encore beaucoup construit (543 logements) même s'il enregistre une diminution en 2006 par rapport à la période de référence, néanmoins il dépasse son nouvel objectif de construction (500 logements). - Le secteur centre a construit nettement plus de logements en 2006 (906 logements), comparativement à la moyenne sur la période de référence même si cela ne lui permet pas encore d'atteindre son nouvel objectif (1 250 logements). - Le secteur sud poursuit sa progression en 2006 (407 logements). Il n'atteint pas tout à fait son objectif (450 logements) mais la dynamique de construction est clairement engagée. 	● Renforcer les efforts	↘ ↗ ↗	●	Renforcer les efforts

Suite page suivante

SCOT Métropole Savoie (Savoie)



Une attention particulière est portée à la présentation des résultats du suivi. Ainsi, les rapports d'analyse s'accompagnent d'une synthèse reprenant l'état de référence, l'évolution constatée depuis l'année de référence, la qualification de la tendance d'évolution par rapport au SCOT suivant trois niveaux (contraires aux orientations du SCOT, incertaines, compatibles avec les orientations du SCOT) et les préconisations (changement de cap indispensable, renforcer les efforts ou maintenir tendance).

En savoir plus

Syndicat mixte du SCOT de Métropole Savoie :
<http://www.metropole-savoie.com/>